

ORDRE DU JOUR

de la séance n°10 du

CONSEIL DE LA FIFA

qui se tiendra à l'hôtel Salomon de Rothschild

Paris (France)

le lundi 3 juin 2019 à 15h00

I. ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE LA FIFA

II. APPEL

III. PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance n°9 du Conseil de la FIFA, tenue à Miami (États-Unis), le 15 mars 2019

IV. ORDRE DU JOUR

1. Remarques du Président

2. Bureau du Conseil

- 2.1. Ratification de la décision prise par le Bureau du Conseil le 1^{er} avril 2019 concernant la situation de la Fédération Uruguayenne de Football
- 2.2. Ratification de la décision prise par le Bureau du Conseil le 10 mai 2019 d'étendre jusqu'au 1^{er} septembre 2019 le mandat du comité de normalisation de la Fédération Malagasy de Football
- 2.3. Ratification de la décision prise par le Bureau du Conseil le 15 mai 2019 concernant la situation de la Fédération Namibienne de Football

3. Rapports des commissions

- 3.1. Commission de Gouvernance de la FIFA
Rapport sur la séance du 3 juin 2019 à Paris
- 3.2. Commission des Finances de la FIFA
Rapport sur la séance du 3 juin 2019 à Paris
- 3.3. Commission de Développement de la FIFA
 - 3.3.1. Rapport sur la séance du bureau du 2 avril 2019 à Zurich et sur la séance de la commission du 1^{er} juin 2019 à Paris
 - 3.3.2. FIFA Forward 1.0 – Rapport de synthèse 2016-2018
- 3.4. Commission des Associations membres de la FIFA
Rapport sur la séance du 3 avril 2019 à Zurich
- 3.5. Commission d'Audit et de Conformité de la FIFA
Rapport sur la séance du 2 juin 2019 à Paris

4. Règlements de la FIFA

- 4.1. Amendements au Code d'éthique de la FIFA
- 4.2. Amendements au Code disciplinaire de la FIFA
- 4.3. Amendements au Règlement du Statut et du Transfert des Joueurs de la FIFA

5. 69^e Congrès de la FIFA

- 5.1. Associations n'ayant pas le droit de vote
- 5.2. Élection ou révocation de membres des organes juridictionnels, de la Commission d'Audit et de Conformité et de la Commission de Gouvernance de la FIFA
- 5.3. Propositions dûment soumises par les associations membres et le Conseil de la FIFA dans les délais prévus à l'art. 28, al. 1 des Statuts de la FIFA
 - 5.3.1. Proposition d'augmentation du nombre d'équipes (de 32 à 48) pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022™

6. Autres points

- 6.1. Désignation du/des pays hôte(s) des Coupes du Monde des Clubs de la FIFA 2019 et 2020
- 6.2. Ajustements portés au registre du commerce

7. Prochaine séance